

# ARGANCHY



*Bulletin Communal*

Mars 2017 - Mars 2018



Daniel AVOINE  
Maire

*Une année s'étant déjà écoulée, vous avez entre les mains le dernier bulletin municipal rédigé par la commission communication.*

*Qui dit nouveau bulletin dit moment pour faire le bilan avant de se plonger dans les projets et dossiers qui nous occupent depuis quelques années car souvent le temps administratif est lourd, lent et chronophage mais il est un passage obligé à respecter si nous voulons mener à bien nos projets.*

*Soyez sûrs que nous savons être patients, rigoureux et respectueux de la pyramide des règlements qui nous sont imposés et sommes particulièrement tenaces pour ne rien lâcher.*

*C'est dans cet esprit que nous poursuivons les principaux chantiers annoncés dans notre profession de foi avec en particulier la mise aux normes des bâtiments communaux relative aux personnes à mobilité réduite et l'assainissement collectif au quartier de l'église qui devrait débiter au cours du 3e trimestre de cette année avec un achèvement prévu fin 2019.*

*Vous le savez, être élu n'est pas toujours facile, il nous faut trouver des solutions à tout en dépit des contraintes. Nos moyens financiers pour accomplir au mieux nos missions étant en forte baisse.*

*De plus, nous devons constamment nous adapter aux évolutions législatives et réglementaires qui déchargent l'administration d'Etat au détriment des communes et ce, bien entendu, sans compensations financières. Ainsi, par exemple, depuis le 1er novembre 2017, les communes doivent conclure les PACS et depuis avril 2017, la demande de changement de prénom est déjudiciarisée et doit donc être effectuée auprès de l'officier d'état civil du lieu de résidence du requérant ou de son lieu de naissance.*

*En ce qui concerne la loi NOTRe, elle nous oblige à l'élaboration d'un PLU Intercommunal ce dernier effacera en partie notre PLU communal.*

*Il me reste à vous souhaiter une très bonne lecture, en vous rappelant que l'équipe municipale reste à votre écoute.*

Daniel AVOINE

### Au sommaire :

Les comptes-rendus des conseils municipaux	Pages 3 à 11	La cérémonie des vœux	Page 22
La chasse aux œufs de Pâques	Page 12	Une page d'Histoire de la commune	Page 23
La Journée citoyenne	Pages 13 à 17	Le Patrimoine	Pages 24 et 25
Le repas des Aînés	Pages 18 et 19	L'aide à l'amélioration de l'habitat	Page 26
Le Noël des enfants	Pages 20 et 21	Infos SEROC	Page 27
		L'Etat civil	Page 28



## Conseil municipal du 10 avril 2017

### *Délibération 2017- 03*

#### **COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2016**

Le Conseil Municipal accepte et vote le compte de gestion et le compte administratif 2016 présentés par Monsieur Michel LETOUZEY 1<sup>er</sup> Adjoint :

Section de Fonctionnement : + 120.178,21  
Section d'Investissement : - 11.064,01

**Résultat final : + 109.114,20**

### *Délibération 2017- 04*

#### **BUDGET PRIMITIF 2017**

Le Conseil Municipal à l'unanimité après en avoir délibéré, accepte et vote le budget primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section de Fonctionnement : 226.986,20  
Section d'Investissement : 88.064,11

### *Délibération 2017- 05*

#### **TAUX D'IMPOSITION 2017**

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote les taux d'imposition suivants pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation : 9,32
- Foncier non bâti : 30,76
- Foncier bâti : 23,83

### *Délibération 2017 – 06*

#### **SUBVENTIONS ET COTISATIONS 2017**

ADMR :	100 euros ;	ADTLB :	418 euros ;
APE de Subles :	150 euros ;	Chambre des Métiers :	80 euros ;
Croix Rouge Française :	100 euros ;	Ligue contre le Cancer :	100 euros ;
Maires Canton de Bayeux :	100 euros ;	Pays du Bessin :	16 euros ;
Restaurants du Cœur :	100 euros ;	Retraités Monceaux-Arganchy :	165 euros ;
Secours Catholique :	50 euros ;	Secours Populaire :	50 euros.

### *Délibération 2017- 07*

#### **AFFECTATION RESULTATS 2016**

Le Conseil Municipal ayant approuvé le compte administratif 2016, affecte les résultats suivants au budget 2017 :

Compte 110 : Report antérieur 2015 88.650,15  
Compte 12 : Résultat exercice 2016..... 31.528,06  
Compte 110 : Report à nouveau ..... 120.178,21  
Compte 1068 : Affectation au compte investissement .....-11.064,01  
Compte 110 : Report à nouveau ..... 109.114,20

#### **LOGEMENT COMMUNAL**

Changement de l'escalier extérieur – sera réalisé en 2018

## Conseil municipal du 26 juin 2017

### *Délibération 2017 - 08*

#### **BAYEUX INTERCOM – PLUI : Approbation du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable)**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions entrées en vigueur des lois Solidarité et Renouvellement Urbains, Urbanisme et Habitat, ENE et ALUR.

Les dispositions précitées imposent la tenue d'un débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Monsieur le Maire expose les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable

Après cet exposé,

Le Conseil Municipal ne souhaite pas se prononcer sur le projet tel que présenté, souhaite une réunion avec Bayeux Intercom, afin de se prononcer ultérieurement.

## Conseil municipal du 10 juillet 2017

### *Délibération 2017 – 09*

#### **BAYEUX INRERCOM – PLUI : Approbation du projet de PADD (Projet d'aménagement et de développement durable)**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions entrées en vigueur des lois Solidarité et Renouvellement Urbains, Urbanisme et Habitat, ENE et ALUR.

Les dispositions précitées imposent la tenue d'un débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Monsieur le Maire expose les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable

Après cet exposé, le débat est ouvert et le conseil municipal débat des orientations générales du PADD.

Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du conseil municipal.

La délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie.



## Conseil municipal du 10 juillet 2017 suite

### Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré

- Vu le code l'urbanisme, notamment les articles **L. 151-5** et **L. 153-12** relatifs au contenu et au débat sur les orientations du PADD,
- Vu la délibération en conseil communautaire, en date du 25 juin 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

### Entendu les avis des membres du conseil municipal :

- Pré repérage : Projet de Camping de luxe (20 places) Quartier de l'Eglise Château Beaumanoir
- Secteur de coopération rurale : Le Conseil Municipal souhaite un rapprochement vers Bayeux – Saint Loup Hors
- Incitation au remembrement intercommunal.

### Considérant qu'il résulte du débat que le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** doit être modifié sur les points suivants :

- Patrimoine remarquable : ajouter Lavoir et vérifier enregistrement de l'Eglise, Ferme de l'Abbaye et Ferme Maupas (Pigeonnier)

### Décide :

D'acter la tenue du débat sur le PADD.

D'autoriser le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet. Elle sera affichée pendant 1 mois en mairie.

*Délibération 2017 – 10*

### **CONVENTION FREDON**

La communauté de communes Bayeux Intercom a signé la convention d'animation pour le programme de lutte contre le frelon asiatique. Le territoire est donc ouvert au plan de lutte collective contre le frelon asiatique pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer et de signer pour l'année 2017, la convention permettant d'accéder :

A la liste des prestataires retenus,

A la formation de référents locaux,

Aux documents de communication,

Au portail de déclaration à la participation du Conseil Départemental pour la destruction des nids secondaires à hauteur de 30%, plafonné à 110 euros du coût de destruction, dans la limite de l'enveloppe votée.

### **URBANISME**

Dossier Monsieur ABAFOUR – Demande de lotissement en cours

Vente Propriété Monsieur BEAUMONT – Projet en cours pour gîtes et camping de 20 emplacements.

## Conseil municipal du 28 août 2017

*Délibération 2017 – 10 bis*

### **URBANISME**

#### **Certificat d'urbanisme 2017 CU 003 - Chemin du Château Hameau de l'Eglise – Aire naturelle de camping de 20 emplacements. Monsieur Éric PILLEVESSE.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de certificat d'urbanisme opérationnel présentée par Monsieur Éric PILLEVESSE, pour un projet d'aire naturelle de camping de 20 emplacements.

Le conseil municipal émet un avis défavorable sur le projet tel que présenté, 9 voix contre, 2 abstentions.

Le Conseil Municipal émet des réserves sur :

- Les accès
- Les nuisances sonores
- La proximité des habitations puisque centre bourg de l'Eglise
- La sécurité routière et la sécurité en général
- L'enlèvement des déchets ménagers
- Absence de parking

### **JOURNEE CITOYENNE**

Organisation d'une journée citoyenne le 7 octobre 2017

### **LOGEMENT COMMUNAL**

Présentation de trois devis pour le changement de l'escalier extérieur.



## Conseil municipal du 21 novembre 2017

### Infos :

Pose des éclairages de Noël le 11 décembre 2017.

### *Délibération 2017- 11*

#### **BAYEUX INTERCOM**

#### **Modification des statuts – Compétence Assainissement, Compétence GEMAPI et compétence PCAET.**

Il est envisagé de modifier les statuts de Bayeux Intercom pour intégrer ou modifier trois compétences.

Bayeux Intercom détient la compétence « assainissement des eaux usées », qui figure dans le bloc des compétences optionnelles des statuts.

Cette compétence est détaillée de la façon suivante :

*Construction et gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration ;*

*Etudes relatives à la définition du zonage d'assainissement et délimitation :*

*Service public d'assainissement non collectif (SPANC) : contrôles techniques, assistance aux particuliers, réhabilitation et entretien, dans le cadre législatif et réglementaire.*

*L'entretien et la réhabilitation ne s'inscrivent que dans le cadre de la préservation de la ressource en eau potable et de la protection des eaux littorales suite aux diagnostics réalisés sur le territoire intercommunal.*

*Aide au montage technique et financier de dossiers subventionnables concernant la réhabilitation de l'assainissement non collectif.*

Une note de la Direction générale des collectivités locales a précisé que la compétence assainissement, doit désormais inclure la gestion des eaux pluviales. Selon cette note, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les Communautés de communes n'ayant pas décidé de prendre la totalité de la compétence « assainissement » ne pourront plus la comptabiliser comme l'une de leurs compétences optionnelles.

Ainsi, il est nécessaire de transférer la compétence « assainissement » dans le bloc facultatif des statuts, et de préciser que **l'intérêt communautaire de cette compétence recouvre uniquement les dispositions figurant en gras ci-dessus.**

Il est à noter, qu'à compter de 2020, la compétence « assainissement » sera obligatoire pour toutes les Communautés de communes et elle inclura la compétence eaux pluviales.

**La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) rend obligatoire, à compter du 1er janvier 2018, l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) par les intercommunalités, avec l'obligation de modifier les statuts de Bayeux Intercom, conformément à la rédaction légale. A défaut de mise en conformité dans les délais, il reviendra au Préfet de procéder à la modification statutaire.**

## Conseil municipal du 21 novembre 2017 suite

L'article L.5214-6.I. prévoit la rédaction légale suivante pour la compétence obligatoire GEMAPI :

« **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;** »

**Il est nécessaire d'insérer la rédaction ci-dessus dans les statuts de Bayeux Intercom, conformément au texte légal.**

- Le code de l'environnement et le décret du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial indiquent que les EPCI regroupant plus de 20 000 habitants doivent adopter un plan climat-air-énergie territorial, au plus tard le 31 décembre 2018.
- La compétence « protection et mise en valeur de l'environnement », insérée dans nos statuts prévoit les éléments suivants :

*« Actions et mesures d'intérêt communautaire visant à la préservation, à la valorisation et à la protection de l'environnement susceptibles de dépasser les limites du territoire communautaire.*

*Mise en place d'une charte de développement durable type Agenda 21. »*

Il est proposé dans un souci de clarté, de compléter la description de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » en ajoutant le volet **plan climat-air-énergie territorial**.

Ces statuts modifiés ont été, après délibération de Bayeux Intercom en date du 12 octobre 2017, notifiés aux communes membres pour un vote à la majorité qualifiée dans le délai de trois mois à dater de la notification, conformément aux dispositions de l'article L.5211-17 du CGCT.

Si les conditions de majorité requises sont réunies, cette modification sera effective à compter de la prise de l'arrêté préfectoral constatant la modification des statuts.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

**Article 1 : D'approuver** la modification des statuts telle que figurant dans le corps de la délibération.

**Article 2 : D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

### *Délibération 2017-12*

**BAYEUX INTERCOM - Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 28 septembre 2017.**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

**Article 1 : D'approuver** le rapport joint de la CLECT et ses annexes.

**Article 2 : D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.



## Conseil municipal du 21 novembre 2017 suite

### *Délibération 2017 - 13*

#### **DSDEC - Retrait de la commune déléguée de Guilberville du SDEC ÉNERGIE**

Le Conseil Municipal approuve le retrait de la commune déléguée de Guilberville du SDEC ÉNERGIE.

### *Délibération 2017 - 14*

#### **SDEC - Adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Nacre au SDEC ÉNERGIE**

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Nacre au SDEC.

#### **PLUI – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Bayeux Intercom**

Monsieur le Maire présente le résultat de la réunion du 13 octobre 2017

Le Conseil Municipal souhaite que le PLU d'Arganchy, approuvé le 23 janvier 2012, soit conservé par Bayeux Intercom comme base de travail.

Réunion publique le 28 novembre 2017 pour la présentation du P.A.D.D.

#### **AFFAIRES DIVERSES**

Salle communale :

Visites de sécurité

Assurance : GAN se désengagera des collectivités locales.

Journée Citoyenne :

Journée très réussie avec un bon nombre de participants.

## Conseil municipal du 18 décembre 2017

### **FERMETURE COLLEGE HEMINGWAY DE PORT EN BESSIN**

Demande de motion de soutien contre la fermeture du Collège HEMINGWAY de Port en Bessin. Le Conseil Municipal ne souhaite pas se prononcer.

### **EGLISE**

L'Angélus ne sonne plus. Présentation d'un devis de l'entreprise BIARD – ROY pour le changement de moteur : 1.452 euros TTC

### **ASSURANCE MULTIRISQUE**

GAN se désolidarisant des collectivités, changement d'assurance à compter de 2018, la commune sera assurée par GROUPAMA.

## Conseil municipal du 26 février 2018

### INFOS

*VOISINS VIGILANTS : Réunion publique le 15 mars à 19h00 à SUBLES organisée par la Gendarmerie de Bayeux*

### *Délibération 2018- 01*

#### **DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA D.E.T.R. 2018**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) la commune peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 30%.

Le Conseil Municipal envisageant des travaux de réfection de chaussée– Rue de l'Église :

Réfection de chaussée après travaux d'assainissement de Bayeux Intercom

Coût estimatif : 84.012,50€ - Devis Entreprise COLAS

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

Sollicite de la part de l'État une subvention à hauteur de 30%, soit un montant de 25.203 euros dans le cadre de la D.E.T.R. 2018

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

### *Délibération 2018 – 02*

#### **DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'A.P.C.R 2018 (Aide aux Petites Communes Rurales)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'Aide aux Petites Communes Rurales 2018, la commune peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 30%.

Le Conseil Municipal envisageant des travaux de réfection du parking – Rue de l'Église :

Coût estimatif : 10.666 euros - Devis Entreprise COLAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Sollicite de la part du Département du Calvados une subvention à hauteur de 30%, soit un montant de 3.199 euros dans le cadre de l'A.P.C.R 2018

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

#### **Travaux envisagés en 2018 :**

Entretien de voirie

Restauration du second retable de l'Église



16 avril 2017 : chasse aux oeufs en chocolat



Comme chaque année et peu importe la météo, les enfants de la commune ont été très enthousiastes à participer à la chasse aux œufs.



## 7 octobre 2017 : journée citoyenne

Pour mieux vivre ensemble, tous les Arganchois et Arganchoises, ont été appelés à offrir un peu de leur temps pour leur commune autour d'actions simples, bénévoles, conviviales, familiales et partager ensemble un savoir-faire.

Cette journée avait pour ambition d'améliorer et d'embellir notre cadre de vie quotidien.

Au programme de cette journée :

Entretien de l'église, travaux de peinture au terrain communal, nettoyage du lavoir, débroussaillage des chemins creux....

A la fin de cette journée de dur labeur, un apéritif dînatoire a été offert aux participants.

### Eglise :

grand nettoyage aux abords, à l'intérieur et peinture des portes.





## Journée citoyenne

**Quartier de l'église** : Rafrâchissement du container à poubelles et de...



...la clôture du parc de jeux





Journée citoyenne

Lasure sur les jeux



Et nettoyage du lavoir.





Journée citoyenne

Débroussaillage des chemins creux





Journée citoyenne



Merci à M. Sylvain PICAUD pour le nettoyage des bernes situées à proximité de son domicile.





### Cérémonie du 11 Novembre



### Repas des aînés



Le repas des Anciens s'est tenu dans la bonne humeur à la salle des fêtes d'Arganchy

Extraits du discours du maire :

« c'est avec un plaisir, chaque année renouvelé, que la municipalité et le CCAS réunis, vous accueillent pour notre traditionnel repas. Et je sais que vous attendez ce moment avec impatience, je vous remercie d'être présents aujourd'hui, ce repas fait partie des moments privilégiés, riches et importants, qui permettent de conserver les liens entre nous. Dans notre commune, je connais le rôle essentiel que chacun d'entre vous joue pour entretenir la bonne ambiance du vivre ensemble. De notre côté, nous essayons dans la limite de nos compétences d'aider au maximum les habitants qui le souhaitent...».

Ce fût l'occasion pour Mme CATHERINE d'appeler à adhérer au club des Anciens.



## Cérémonies et fêtes



M. le Maire et son épouse entourés des doyens  
; Mme Gisèle MESLIN  
et M Michel LETOUZEY



### *Menu proposé par le Manoir des Marronniers*

*Cocktail de champagne accompagné*

*de ses petits canapés et feuilletés*

*Salade assortie*

*Trou normand*

*Aiguillette de canard en croûte d'épices douces*

*Charlotte aux poires et son coulis de framboise*

*Vins - champagne - café*





## Cinéma le 16 décembre 2017



### "Coco"

Située au Mexique, l'histoire se déroule le jour de la fameuse Fête des Morts (El Dia de los Muertos) où tout le monde se pare de fleurs et de maquillages colorés. C'est le moment parfait pour se questionner sur soi, sur ses ancêtres et sur sa place dans la famille. C'est le jour du souvenir, des albums photo fermés, puis ouverts, des histoires racontées et des secrets dévoilés. Miguel, un jeune garçon de douze ans, vit avec ses parents dans une agglomération rurale. Il va devoir résoudre un mystère familial, qui réunira les vivants et les morts.





# Activités et loisirs : Noël des enfants

## et goûter



Un grand merci à M et Mme LAMOINE qui ont offert la recette de la quête de leur mariage au CCAS. Les membres du CCAS ont décidé d'utiliser ce don pour le Noël des enfants d'Arganchy.





## 12 janvier 2018 : cérémonie des vœux

Extrait du discours du maire :

*« Nous voir ainsi, tous rassemblés en ce début d'année, est le meilleur témoignage que nous puissions donner de l'attachement qui nous lie à notre commune et de l'attention que nous apportons à son avenir.*

*Votre présence, anciens et nouveaux habitants, montre toute la sympathie que vous lui témoignez. Au nom des membres du conseil municipal, je présente à tous, mes vœux les plus sincères, de bonne santé, d'amitiés, d'épanouissement personnel, à vous tous mais aussi à celles et ceux qui vous entourent.*

*A titre personnel, je tiens à remercier sincèrement les membres du conseil municipal pour leur investissement et leur bienveillance pour les actions que nous avons menées et pour celles à venir.*

*Je remercie également, Marie-Claude et Suzanne pour l'entretien et l'ouverture journalière et régulière de notre église.*

*Au nom de la commune, je remercie tous les habitants qui ont participé avec ardeur et dévouement à notre journée citoyenne, cette journée fût un véritable succès grâce à vous, grâce aussi à votre savoir faire. Nous allons bien sûr renouveler cette expérience en 2018, en essayant de vous communiquer la date de cette journée le plus tôt possible, afin que chacun d'entre nous ait le temps de s'organiser.*

*Dans les projets pour cette nouvelle année 2018, nous aurons des travaux qui seront réalisés par Bayeux Intercom, nous aurons aussi la mise en conformité des accès handicapés, nous avons adhérer au groupement de commande proposé par Bayeux Intercom concernant les achats et le choix des entreprises, ces travaux s'étaleront sur deux ans.*

*Nous avons également projeté des travaux de voirie, ils suivront ceux qui seront effectués par Bayeux Intercom. Le moteur de la cloche n°2 de notre église sera remplacé.... »*



Il y avait beaucoup de reines ce jour là à Arganchy....

## quelques faits divers aux 19e et 20e siècles à Arganchy

### **Décembre 1879 -**

**Mort accidentelle.** - Vendredi, à Arganchy, on a retiré d'un fossé ayant 2 mètres de largeur et 1 mètre de profondeur la nommée Hue, femme Aveline, âgée de 70 ans, propriétaire. On suppose que cette pauvre femme a glissé sur le bord de ce fossé, où elle s'est noyée.

### **Mai 1881 -**

**Disparition.** - Deux jeunes enfants, répondant au nom de Mazeline, une petite fille de 9 ans et un petit garçon de 5 ans et demi, se sont enfuis de chez leurs parents, à Arganchy. Les personnes qui en auraient connaissance sont priées d'en aviser soit la gendarmerie de Bayeux, soit le maire d'Arganchy.

### **Octobre 1888 -**

**Grave accident.** - Le sieur Decaen, boucher, rue de la Juridiction, à Bayeux, se rendait en voiture à Arganchy. Chemin faisant, il fit la rencontre d'une autre voiture qui venait en sens inverse. A cet endroit, la route est assez resserrée, le sieur Decaen fit tous ses efforts pour se garer ; mais son cheval, qui est jeune et peu fait encore à la voiture, prit peur et se jeta brusquement contre l'autre voiture. Les deux véhicules se heurtèrent avec tant de force que le sieur Decaen, qui était enveloppé dans sa couverture et n'avait pas ses mouvements libres, fut précipité par dessus bord et vint tomber sous les pieds de son cheval, la roue lui a passé sur le corps et lui a brisé une cuisse.

### **Juillet 1943 -**

**Fait divers.** - Dernièrement on découvrait, dans un ruisseau dit Gourguichon, à Arganchy, le cadavre de la jeune Marguerite Fouetter, 15 ans et demi, servante chez Mme Couet, cultivatrice au bourg. La fillette avait disparu depuis la veille. L'hypothèse d'un accident fut aussitôt écartée, vu le peu de profondeur du ruisseau (1 m. 20).

Mais, pendant plusieurs jours, l'enquête hésita entre l'assassinat et le suicide : En définitive, le médecin légiste a conclu à un suicide : Marguerite Poucher était courtisée depuis plusieurs mois par un bagnard, Eugène Gérode, détenu à la Maison Centrale, condamné aux travaux forcés pour coups et blessures suivis de mort, actuellement, employé aux fours à chaux d'Arganchy.

A plusieurs reprises, Gérode avait dit son désir matrimonial, auquel désir la mère de la fillette consentait, alors que cette dernière refusait obstinément. Ces temps derniers, le bagnard s'était montré si pressant que Marguerite, excédée et malheureuse, avait manifesté maintes fois l'intention de se noyer. Mais au moment d'accomplir le geste fatal, elle a été prise d'une syncope et n'a pas absorbé d'eau, ce qui a paru justifier, un moment, l'hypothèse de l'accident.



## Conservation - Restauration de l'autel latéral nord



### Constat d'état avant intervention

#### **Matériaux, mise en œuvre et remaniements**

*Le retable (partie au dessus de l'autel) est réalisé en pierre calcaire sculptée et polychromée. Les blocs sont montés sur un fond maçonné détaché du mur. L'autel proprement dit (partie inférieure), maçonné et enduit de plâtre, a été vraisemblablement refait au XX e siècle. On distingue plusieurs niveaux de polychromie sur le retable, tandis que l'autel maçonné ne présente aucune couche sous-jacente.*

*Une sculpture en pierre calcaire polychromée représentant la Vierge à l'Enfant orne le corps central du retable.*

*Cette sculpture est peut être un ajout de la fin du XVIII e siècle ou du début du XIX e siècle car la moulure sculptée de la peinture octogonale a été bûchée à l'arrière de la sculpture. Les moulures du gradin supérieur sont également bûchées. Une sculpture d'ange en plâtre non peint décore la niche du couronnement. Un tabernacle n'appartenant pas au retable et provenant peut être de l'ancien maître-autel, est posé sur la table d'autel. Il masque un monogramme peint sur la base de la sculpture de la Vierge à l'Enfant.*

### **Etat de conservation**

*Le retable présentait un assez bon état structurel. On notait cependant quelques petits manques de matière au niveau des moulures de la corniche et des efflorescences de sels solubles dans le bas de la peinture octogonale.*

*La couche picturale était quant à elle très altérée. On observait en effet un écaillage important accompagné de nombreuses lacunes. La surface était en outre très encrassée et noircie par les suies. Un verni jaune était présent sur la peinture. La peinture octogonale à l'arrière de la statue de la Vierge à l'Enfant était également écaillée et très assombrie, notamment du fait de l'oxydation d'un vernis.*

*Des retouches de bronzine (peinture dorée à base de cuivre) oxydée étaient visibles sur les éléments dorés à la feuille d'or au niveau de la partie basse du retable proprement dit (partie au dessus de l'autel). Les dorures de l'autel maçonné sont quant à elles entièrement réalisées à la bronzine, également très oxydées. **Source : rapport de restauration de Thomas BONNEAU et Pauline CARMINATI***



Le retable après restauration



## Amélioration de l'habitat : des aides pour vos travaux Exemple d'un propriétaire occupant à Arganchy

Bayeux Intercom a lancé au début de l'été 2014 l'« Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat » dite OPAH sur son territoire.

**Cette opération permet de proposer des aides exceptionnelles aux propriétaires (bailleurs ou occupants) qui souhaitent réhabiliter un logement de plus de 15 ans.**

Les priorités de l'OPAH de Bayeux Intercom sont :

- La lutte contre la précarité énergétique,
- Adapter les logements aux handicaps et au maintien à domicile,
- La production de logements à loyer maîtrisé pour les propriétaires bailleurs.

**Pour vous informer et vous accompagner, des permanences « OPAH » gratuites et sans rendez-vous ont lieu :**

- Les 2 et 4<sup>e</sup> mercredis du mois, de 9h à 12h, au [siège de Bayeux Intercom](#),  
4 place Gauquelin Despallières à Bayeux.

### Exemple d'un propriétaire occupant. Rénovation d'un logement : économies d'énergie et travaux d'adaptation liés à la perte d'autonomie.

#### Projet de travaux : 29.304€ TTC

- **Adaptation** : Remplacement de la baignoire par une douche adaptée, barre d'appui et siège escamotable, pose de mains courantes extérieures et volets roulants électriques.
- **Habiter Mieux** : Changement des menuiseries, pose d'une VMC et Poêle à granulés.



PLAN DE FINANCEMENT	
Anah Energie	4 560 €
Anah Prime Habiter Mieux	2 000 €
Anah Adaptation	5 440 €
Subvention Bayeux Intercom	
Autonomie	544 €
Subvention Bayeux Intercom	
Habiter Mieux	500 €
Caisse de retraite	3 000 €
Subvention SDEC	1 800 €
<b>TOTAL AIDES</b>	<b>17 844 €</b>
soit 61% de subvention	
Avance remboursable du Département	6 000 €
<b>Apport personnel</b>	<b>5 460 €</b>



Arganchy

Couple de personnes retraités  
Ressources très modestes



**Gain énergétique**  
25 % soit 80€/mois

## ► Stop au gaspillage alimentaire !

Chaque français jette en moyenne 20kg d'aliments par an à la poubelle : 7 kg d'aliments encore emballés ; et 13 kg de restes de repas, de fruits, et légumes abîmés et non consommés... Cela représente un coût de 400 euros pour une famille de quatre personnes. Chacun de nous peut facilement éviter ce gaspillage !



### Faire & respecter sa liste de courses

#### Bien organiser son réfrigérateur

La température varie d'une zone à l'autre du réfrigérateur. Bien ranger les aliments selon les zones et les dates de péremption permet une meilleure conservation (se référer à la notice d'utilisation de votre réfrigérateur) et ainsi éviter le gaspillage alimentaire.

#### DLC / DLUO ?

La **Date Limite de Consommation** concerne les denrées très périssables (oeufs, yaourts, viandes...). Au-delà de la date mentionnée sur l'étiquette, il y a un risque d'intoxication alimentaire.

La **Date Limite d'Utilisation Optimale** concerne les denrées peu périssables (pain, confitures, pâtes, céréales...). Au-delà de la date mentionnée, le produit reste consommable mais peut perdre ses qualités gustatives.

#### Cuisiner les restes

En fin de semaine, il y a des restes de repas dans le réfrigérateur qu'on ne sait pas toujours comment accommoder. Pourtant, il existe quelques idées simples : le pain perdu (salé ou sucré), les croquettes de riz, la quiche, le hachis parmentier...

(liens pratiques : [www.quefaireavec.com](http://www.quefaireavec.com) , [www.easy-cook.net](http://www.easy-cook.net) , [www.750g.com](http://www.750g.com))

Renseignements : SEROC au 02 31 51 69 60 - [www.seroc-bayeux.fr](http://www.seroc-bayeux.fr)

## ► Mieux gérer ses déchets verts : c'est possible !

### Rien ne produit autant de déchets au jardin qu'une pelouse.

A certaines périodes de l'année, tondre sa pelouse devient une corvée. Ces tontes représentent un volume important de nos déchèteries. Même si ces déchets sont valorisés en compost, **pourquoi ne pas de produire moins de déchets verts ?** Chacun peut agir facilement sur la production de déchets végétaux et notamment les tontes de gazon. L'exemple le plus simple c'est le **mulching**.

#### Le mulching ?

La plupart des modèles de tondeuses sont désormais équipées de kit mulching. Le principe est simple, la tondeuse mulcheuse coupe le gazon finement et le rejette sur la pelouse en petites morceaux, évitant ainsi le ramassage.

#### Les avantages sont nombreux

- Gain de temps (évite de ramasser)
- Engrais naturel pour la pelouse
- Pas de tonte à éliminer et donc pas d'apport en déchèteries
- Ce dépôt maintient l'humidité dans le sol, ainsi la pelouse jaunit moins vite en été

#### Quelques précautions

- il faut tondre plus souvent
- périodes adaptées : du printemps à l'automne. En dehors, il est préférable d'avoir recours à une tonte classique. Profitez de cette tonte pour en faire du paillage ou du compostage.



# Etat civil

## MARIAGES :

Célébration :

Le 8 avril 2017,

du mariage de Mlle Charlotte DUREL et de M. Henry COMPANT la FONTAINE

Le 5 août 2017,

du mariage de Mlle Sarah HUBERT et de M. Charles BLANCHETIERE

Le 29 décembre 2017,

du mariage de Mme Josette MORINEAU et de M. BEAURUELLE

## Nous souhaitons la bienvenue aux familles :

M. et Mme LE BARBIER - Chemin de l'Arronnaise

M. et Mme LANGLOIS - Chemin de la Volée

M. COTET - 7, rte de Guéron

M. PELHATE - 7, chemin du Catelet

M. et Mme BREMAND-PROENCA - Rte de l'Abbaye

M. PILLEVESSE et Mme DAIGREMONT - Chemin du Château

## BREVES :

D'après les derniers chiffres de l'INSEE, le nombre d'habitants à Arganchy reste stable, en 2015 nous avons gagné un habitant, soit 237 habitants au total.

N'oubliez pas que pour les habitants de 60 ans et plus, il est possible une fois par mois de se retrouver les jeudis après midi pour partager un moment convivial et rompre la solitude. N'hésitez pas à contacter Mme Nicole CATHERINE, trésorière du club des Aînés.



Mairie

Tél : 02.31.22.12.72.

Horaires d'ouverture : Le lundi de 16 h 30 à 18 h 30

Mail : [mairie.darganchy@wanadoo.fr](mailto:mairie.darganchy@wanadoo.fr)